Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 79 (1934)

Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.— 3 mois fr. 4.—

Prix du Nº fr. 1.50

1 an fr. 15,—; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 5.—

17

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. Masson, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE:

Avenue de la Gare 23, Lausanne.

Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES: Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. W. Droz, succ.

Défense nationale et réorganisation de l'armée.

Le projet officiel de notre future organisation militaire — qui fut élaboré par l'état-major général avec un évident souci de réalisme, tout en tenant compte de nos traditions suisses et de nos possibilités matérielles — est actuellement soumis à une nouvelle étude, après avoir vaillamment subi l'épreuve de discussions plus ou moins inédites, auxquelles notre ministre de la guerre avait tenu à convier les officiers de troupe. Certes le soin qu'on a mis à intéresser à ce travail de longue haleine l'ensemble de nos cadres supérieurs et jusqu'aux commandants d'unités, en faisant appel à leur intelligente collaboration, témoigne du prix que le chef du département militaire attache à leur jugement. On n'exploitera jamais assez, au profit de notre armée, l'infatigable dévouement de nos officiers miliciens. Tout au plus pourrait-on regretter que quelques-uns d'entre eux n'aient pas été à la mesure du sujet traité, lequel

1934